

Fiche 1

Activité Aquagym

Lundi 11H15 à 12H : piscine de Gujan (maximum 30 personnes)

Lundi 16H15 à 17H : piscine de La Teste (maximum 25 personnes)

Mardi 16H à 16H45 : piscine de Gujan (maximum 30 personnes)

Mercredi 11H15 à 12H : piscine de Gujan (maximum 30 personnes)

Mercredi 14H à 14H45 : piscine de Gujan (maximum 30 personnes)

Vendredi 9H15 à 10H : piscine de Gujan (maximum 30 personnes)

Vendredi 10H30 à 11h15 : piscine de La Teste (maximum 25 personnes)

L'entrée dans les vestiaires se fait ¼ d'heure avant le début de la séance.

Pas de séance d'aquagym pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Attention, ne pas prendre de licence RSSB pour pratiquer uniquement l'aquagym sans avoir l'accord du responsable de la séance choisie (saturation).

Conformément aux conventions signées avec la société Equalia, gestionnaire des piscines de Gujan et de La Teste, l'activité comprend 7 séances par semaine.

La participation est de 130 € pour la saison 2024/2025.

Le responsable de la séance établit une liste des participants pour chaque séance, coche sur place la présence effective de chacun et demande si la personne cochée viendra à la séance suivante.

Les séances non utilisées ne sont pas reportables.

Lorsque les séances sont complètes (30 ou 25 personnes d'inscrites), il peut être créé une liste d'attente de quelques personnes possédant un certificat médical adapté. Seules ces personnes peuvent faire des remplacements en attendant qu'une place se libère. Elles sont prévenues par le responsable de la séance et règlent directement leur quote-part à la personne qu'elles remplacent.